



Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le

ID : 059-215901455-20260423-D2026230401-DE

S<sup>2</sup>LOW

D2026230401

L'an deux mil vingt-six, le 23 avril se sont réunis à la Salle communale, les Conseillers Municipaux sous la Présidence de David DUHAYON, Maire, suite à une convocation en date du 11/04/2026.

Nombre de Conseillers en exercice.....15

Nombre de Conseillers présents.....13

Etaient présents :

Elise BRIQUET ; Isabelle CARPENTIER ; Philippe COSTEUR ; David DUHAYON ; Fanny DUPONT ; Marlyne GALERNE ; Thibaut GANTIEZ ; Christelle MATHON ; Geoffrey PERRIN ; Thierry SAPYN ; Jean-Claude TELLE ; Simon WALLARD ; Hervé WARTELE.

Absent excusé : Isabelle LESAGE pouvoir à Fanny DUPONT, Anne-Sophie LOISEL pouvoir à Geoffrey PERRIN

**Objet : Approbation du Compte Financier Unique 2025**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'avis de la commission des Finances,

Monsieur le Maire indique que le Compte Financier Unique (CFU) est un document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public.

Il constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

Jusqu'alors en phase d'expérimentation, le CFU deviendra obligatoire pour toutes les communes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Le Conseil municipal est donc amené à délibérer, pour la première fois, sur ce nouveau document qui remplace le compte administratif et le compte de gestion.

Le CFU fait ressortir les résultats suivants :

	DEPENSES	RECETTES	EXEDENT
FONCTIONNEMENT	469 146.12 €	543 981.59 €	74 835.47 €
INVESTISSEMENT	465 984.22 €	305 511.76 €	-160 472.46 €
TOTAL	935 130.34 €	849 493.35 €	85 636.99 €

Après en avoir délibéré hors de la présence de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents

- D'approuver le Compte Financier Unique 2025.

Ainsi fait et délibéré à CHEMY, le jour, mois an susdit  
Pour copie certifiée conforme

David DUHAYON,  
Maire



Simon WALLARD  
Secrétaire de séance

Mairie de Chemy – 6 rue de la mairie  
59147 CHEMY - TEL: 03.20.90.31.40 FAX:03.20.96.88.54  
Site : <http://mairie.chemy.fr>  
Email : [mairie@chemy.fr](mailto:mairie@chemy.fr)



59145  
 Code INSEE

Commune de CHEMY  
 Budget Communal

02026230402

SLO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal  
 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 15  
 Nombre de membres présents : 13  
 Nombre de membres exprimés : 15  
 VOTES :  
 Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	74 835,47
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	206 287,07
<b>C Résultat à affecter</b> = A. + B. (hors restes à réaliser ) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	<b>281 122,54</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-160 472,46
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> ( précédé du signe + ou - ) Besoin de financement Excédent de financement (1)	19 061,00
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	<b>141 411,46</b>
<b>AFFECTATION = C. = G. + H.</b>	<b>281 122,54</b>
1) <b>Affectation en réserves R1068 en investissement</b> G. = au minimum couverture du besoin de financement F	141 411,46
2) <b>H. Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	139 711,08
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	

(1) Origine : emprunt : 0.00, subvention : 0.00 ou autofinancement : 0.00  
 (2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.  
 (3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.  
 Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.  
 (4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par le M le Maire, compte tenu de la transmission , le et de la publication le

A Chemy, le 23/04/2026

*[Signature]*





Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le

ID : 059-215901455-20260423-D2026230403-DE



D2026230403

L'an deux mil vingt-six, le 23 avril se sont réunis à la Salle communale, les Conseillers Municipaux sous la Présidence de David DUHAYON, Maire, suite à une convocation en date du 11/04/2026.

Nombre de Conseillers en exercice.....15

Nombre de Conseillers présents.....13

Etaient présents :

Elise BRIQUET ; Isabelle CARPENTIER ; Philippe COSTEUR ; David DUHAYON ; Fanny DUPONT ; Marlyne GALERNE ; Thibaut GANTIEZ ; Christelle MATHON ; Geoffrey PERRIN ; Thierry SAPYN ; Jean-Claude TELLE ; Simon WALLARD ; Hervé WARTELLE.

Absent excusé : Isabelle LESAGE pouvoir à Fanny DUPONT, Anne-Sophie LOISEL pouvoir à Geoffrey PERRIN

**Objet : Vote des taux 2026**

Dans le cadre du vote du budget primitif 2026, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur les taux communaux.

Après étude et délibération le Conseil Municipal décide à 12 voix pour, 3 voix contre et 0 abstention d'augmenter les taux.

Le produit fiscal attendu est de 336 283 €.

Le produit de la fiscalité directe locale : 264 064 €

**Les taux sont les suivants :**

Taxe foncière (bâti) : 33.65 %

Taxe foncière (non bâti) : 37.10 %

Taxe habitation : 6.76 %

Ainsi fait et délibéré à CHEMY, le jour, mois an susdit

Pour copie certifiée conforme

David DUHAYON

Maire



Simon WALLARD

Secrétaire de séance

Mairie de Chemy – 6 rue de la mairie  
59147 CHEMY - TEL: 03.20.90.31.40 FAX:03.20.96.88.54  
Site : <http://mairie.chemy.fr>  
Email : [mairie@chemy.fr](mailto:mairie@chemy.fr)





COMMUNE : 145 CHEMY  
 ARRONDISSEMENT : 59 LILLE  
 TRÉSORERIE OU SGC : S.G.C D'ORCHIES

Envoyé en préfecture le 29/04/2026  
 Reçu en préfecture le 29/04/2026  
 Publié le  
 ID : 059-215901455-20260423-D2026230403-DE

NR 1259 COM (1)  
 SLO

FINANCES PUBLIQUES

2026

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026

Taxes	Bases d'imposition effectives 2025	Taux de référence 2026	Taux plafonds 2026	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Produits référence 2026	Taux votés 2026	Produits attendus 2026
	1	2	3	4	5	6	(col. 4 x col. 6)
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	954 391	32,67	113,93	954 600	315 135	33,65	324 588
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	29 032	36,02	141,00	29 300	10 554	37,10	10 870
Taxe d'habitation (TH)	12 129	6,56	76,31	12 200	800	6,76	825
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	-	
				Total	326 489		
Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (MTHRS) – article 1407 ter (CGI)	Bases d'imposition effectives 2025	Taux de référence de TH 2026	Taux de MTHRS applicable en 2026	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Produit référence 2026	Produit attendu (col. 4 x col. 3 x taux TH voté 2026)	
	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	336 283

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il est inutile de remplir cette rubrique en cas de vote des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
	8	9	10
Produit total souhaité	336 283		
Produit total de référence (total colonne 5)	326 489		
	=	1,029997	
		33,6500	
		37,1004	
		6,7567	

Total des produits attendus

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2026, cochez la case :

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2026

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
		TAFNB					11
36 524		82 645	0	2 677	- 194 065		-72 219

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026

Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2026
		-72 219		264 064



A LILLE

Le 17 MARS 2026  
 Pour la Direction des Finances publiques,  
 FRANK MORDACQ

Le 23/04/2026  
 Pour la Commune,  
 David DUHAYON, Maire

Feuille à compléter et à retourner systématiquement au seul service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.



D2026230404

L'an deux mil vingt-six, le 23 avril se sont réunis à la Salle communale, les Conseillers Municipaux sous la Présidence de David DUHAYON, Maire, suite à une convocation en date du 11/04/2026.

Nombre de Conseillers en exercice.....15

Nombre de Conseillers présents.....13

Etaient présents :

Elise BRIQUET ; Isabelle CARPENTIER ; Philippe COSTEUR ; David DUHAYON ; Fanny DUPONT ; Marlyne GALERNE ; Thibaut GANTIEZ ; Christelle MATHON ; Geoffrey PERRIN ; Thierry SAPYN ; Jean-Claude TELLE ; Simon WALLARD ; Hervé WARTELE.

Absent excusé : Isabelle LESAGE pouvoir à Fanny DUPONT, Anne-Sophie LOISEL pouvoir à Geoffrey PERRIN

**Objet : Approbation du BP 2026**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif 2026 qui est proposé comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	637 721 €	637 721 €
Investissement	498 700 €	498 700 €
Total	1 136 421 €	1 136 421 €

Ce projet prévoit une augmentation des taux d'imposition.

**Après avoir détaillé par chapitre ce budget, le conseil municipal est invité à se prononcer sur ce budget. Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents approuve ce budget primitif 2026 arrêté comme suit :**

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	637 721 €	637 721 €
Investissement	498 700 €	498 700 €
Total	1 136 421 €	1 136 421 €

Ainsi fait et délibéré à CHEMY, le jour, mois an susdit  
Pour copie certifiée conforme

David DUHAYON  
Maire



Simon WALLARD  
Secrétaire de séance



Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le

ID : 059-215901455-20260423-D2026230405-DE



D2026230405

L'an deux mil vingt-six, le 23 avril se sont réunis à la Salle communale, les Conseillers Municipaux sous la Présidence de David DUHAYON, Maire, suite à une convocation en date du 11/04/2026.

Nombre de Conseillers en exercice.....15

Nombre de Conseillers présents.....13

Etaient présents :

Elise BRIQUET ; Isabelle CARPENTIER ; Philippe COSTEUR ; David DUHAYON ; Fanny DUPONT ; Marlyne GALERNE ; Thibaut GANTIEZ ; Christelle MATHON ; Geoffrey PERRIN ; Thierry SAPYN ; Jean-Claude TELLE ; Simon WALLARD ; Hervé WARTELLE.

Absent excusé : Isabelle LESAGE pouvoir à Fanny DUPONT, Anne-Sophie LOISEL pouvoir à Geoffrey PERRIN

**Objet : Subventions aux associations**

Après étude et délibération, hors de la présence de Monsieur Costeur, président de l'Association Sportive Chemynoise et Monsieur Sapyn, président de l'Association Loisirs et Culture, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents et d'allouer aux associations suivantes les subventions suivantes :

Association Sportive Chemynoise : 1 800 €

Association Parents d'Elèves de Chemy : 300 €

Association Loisirs et Culture : 300 €

Ainsi fait et délibéré à CHEMY, le jour, mois an susdit

Pour copie certifiée conforme

David DUHAYON

Maire

Simon WALLARD

Secrétaire de séance





D2026230406

L'an deux mil vingt-six, le 23 avril se sont réunis à la Salle communale, les Conseillers Municipaux sous la Présidence de David DUHAYON, Maire, suite à une convocation en date du 11/04/2026.

Nombre de Conseillers en exercice.....15  
Nombre de Conseillers présents.....13

Etaient présents :

Elise BRIQUET ; Isabelle CARPENTIER ; Philippe COSTEUR ; David DUHAYON ; Fanny DUPONT ; Marlyne GALERNE ; Thibaut GANTIEZ ; Christelle MATHON ; Geoffrey PERRIN ; Thierry SAPYN ; Jean-Claude TELLE ; Simon WALLARD ; Hervé WARTELE.

Absent excusé : Isabelle LESAGE pouvoir à Fanny DUPONT, Anne-Sophie LOISEL pouvoir à Geoffrey PERRIN

**Objet : Autorisation permanente et générale de poursuites donnée au comptable public**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles R. 1617-24 ;
- Vu le décret n° 2009-125 du 3 février 2009 relatif à l'autorisation préalable des poursuites pour le recouvrement des produits locaux ;
- Considérant que le Code Général des Collectivités Territorial pose comme principe que chaque poursuite d'un débiteur d'une collectivité locale n'ayant pas acquitté sa dette envers celle-ci doit avoir l'accord préalable de l'ordonnateur de la collectivité ;
- Considérant que le décret n° 2009-125 du 3 février 2009 étend la faculté pour l'ordonnateur de donner à son comptable une autorisation permanente ou temporaire à tous les actes de poursuites ;
- Considérant la nécessité pour la collectivité de délivrer une telle autorisation permettant au comptable poursuivre les redevables pour obtenir le recouvrement des créances locales de

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de donner au comptable une autorisation permanente de poursuites pour la mise en œuvre d'oppositions à tiers détenteur et de saisies.

**Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité des présents :**

- de donner au comptable public une autorisation permanente et générale de poursuites pour la mise en œuvre d'oppositions à tiers détenteur et de saisies pour le budget de la Commune de CHEMY
- de décider que cette autorisation est applicable quelque en soit le montant,

Et de donner cette autorisation pour la durée du mandat de l'actuel conseil municipal.

Ainsi fait et délibéré à CHEMY, le jour, mois an susdit  
Pour copie certifiée conforme

David DUHAYON  
Maire



Simon WALLARD  
Secrétaire de séance



D2026230407

L'an deux mil vingt-six, le 23 avril se sont réunis à la Salle communale, les Conseillers Municipaux sous la Présidence de David DUHAYON, Maire, suite à une convocation en date du 11/04/2026.

Nombre de Conseillers en exercice.....15  
Nombre de Conseillers présents.....13

Etaient présents :

Elise BRIQUET ; Isabelle CARPENTIER ; Philippe COSTEUR ; David DUHAYON ; Fanny DUPONT ; Marlyne GALERNE ; Thibaut GANTIEZ ; Christelle MATHON ; Geoffrey PERRIN ; Thierry SAPYN ; Jean-Claude TELLE ; Simon WALLARD ; Hervé WARTELE.

Absent excusé : Isabelle LESAGE pouvoir à Fanny DUPONT, Anne-Sophie LOISEL pouvoir à Geoffrey PERRIN

**Objet : Subvention à la coopérative scolaire de l'école « Les Colibris » pour la sortie organisée le 29 juin 2026.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande d'aide financière en date du 17 mars 2026 formulée par Mme Bertin, directrice de l'école, pour la sortie organisée au Parc des Cytises le lundi 29 juin 2026, à Bénifontaine, pour toute l'école.

Vu le devis de bus présenté par Mme la directrice d'un montant total de 795 €,  
Il est proposé de verser 300€.

Après étude et délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents la somme de 300 € à la coopérative scolaire.

Ainsi fait et délibéré à CHEMY, le jour, mois an susdit  
Pour copie certifiée conforme

David DUHAYON  
Maire



Simon WALLARD  
Secrétaire de séance



Chemy

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le

ID : 059-215901455-20260423-D2026230408-DE

S<sup>2</sup>LO

D2026230408

L'an deux mil vingt-six, le 23 avril se sont réunis à la Salle communale, les Conseillers Municipaux sous la Présidence de David DUHAYON, Maire, suite à une convocation en date du 11/04/2026.

Nombre de Conseillers en exercice.....15

Nombre de Conseillers présents.....13

Etaient présents :

Elise BRIQUET ; Isabelle CARPENTIER ; Philippe COSTEUR ; David DUHAYON ; Fanny DUPONT ; Marlyne GALERNE ; Thibaut GANTIEZ ; Christelle MATHON ; Geoffrey PERRIN ; Thierry SAPYN ; Jean-Claude TELLE ; Simon WALLARD ; Hervé WARTELE.

Absent excusé : Isabelle LESAGE pouvoir à Fanny DUPONT, Anne-Sophie LOISEL pouvoir à Geoffrey PERRIN

**Objet : Désignation des membres du Conseil Municipal au sein du SIVOM Grand Sud de Lille**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que suite à l'élection municipale, il convient de désigner des délégués au sein du S.I.V.O.M. du Grand Sud de l'Arrondissement de Lille, soit deux membres titulaires et deux membres suppléants.

**Se portent candidats en qualité de membres titulaires :**

David DUHAYON, 3 Ter allée des Moulins à Chemy et Philippe COSTEUR, 14 voie d'Allennes à Chemy

**Se portent candidats en qualité de membres suppléants :**

Geoffrey PERRIN, 6 résidence le Domaine à Chemy et Simon WALLARD, 1 rue de l'Eglise à Chemy.

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages à l'issue du premier tour de scrutin, ces derniers sont proclamés représentants de la commune de CHEMY au sein du SIVOM Grand Sud de Lille

Ainsi fait et délibéré à CHEMY, le jour, mois an susdit

Pour copie certifiée conforme

David DUHAYON

Maire

Simon WALLARD

Secrétaire de séance





Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le

ID : 059-215901455-20260423-D2026230409-DE



D2026230409

L'an deux mil vingt-six, le 23 avril se sont réunis à la Salle communale, les Conseillers Municipaux sous la Présidence de David DUHAYON, Maire, suite à une convocation en date du 11/04/2026.

Nombre de Conseillers en exercice.....15

Nombre de Conseillers présents.....13

Etaient présents :

Elise BRIQUET ; Isabelle CARPENTIER ; Philippe COSTEUR ; David DUHAYON ; Fanny DUPONT ; Marlyne GALERNE ; Thibaut GANTIEZ ; Christelle MATHON ; Geoffrey PERRIN ; Thierry SAPYN ; Jean-Claude TELLE ; Simon WALLARD ; Hervé WARTELE.

Absent excusé : Isabelle LESAGE pouvoir à Fanny DUPONT, Anne-Sophie LOISEL pouvoir à Geoffrey PERRIN

**Objet : Désignation des représentants pour le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU)**

Vu le Code Rural et de la Pêche Maritime, pris notamment en son article L. 211-24 relatif à l'obligation, pour les communes, de disposer d'une fourrière destinée aux animaux errants ou divagants ;  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, pris notamment en ses articles L. 5211-7, L. 5211-8, L. 5212-16 et L. 5212-7 relatifs à la composition et à l'organisation des organes délibérants des syndicats de commune ;  
Vu le Code Electoral et notamment l'article R. 42 relatif aux opérations de vote ;  
Vu la délibération n°40 du 5 décembre 2022, portant création du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (S.I.V.U.) pour la création et la gestion d'une fourrière pour animaux errants ou divagants ;  
Vu l'arrêté préfectoral de périmètre du 17 janvier 2023 ;  
Vu la délibération n°7 du 13 mars 2023 portant approbation de l'arrêté préfectoral susvisé ;  
Vu la délibération n°30 du 19 juin 2023 portant élection des représentants municipaux au comité syndical ;  
Vu les statuts du S.I.V.U., annexés à l'arrêté préfectoral susvisé ;  
Vu le règlement intérieur du S.I.V.U. pris notamment en son article 4 ;  
Considérant qu'à la lettre des dispositions de l'article 6 des statuts du S.I.V.U., pris en application des dispositions susvisées du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal de Tourcoing doit élire 5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants parmi ses membres pour composer le comité syndical ;  
Considérant, le renouvellement des membres élus au conseil municipal, qu'il y a lieu de procéder à cette élection ;

**Se porte candidat en qualité de membre titulaire :** Monsieur Thibault GANTIEZ, 3 allée des Lilas à CHEMY

**Se porte candidat en qualité de membre suppléant :** Monsieur Jean-Claude TELLE, 2 bis rue de la Plaine à CHEMY

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages à l'issue du premier tour de scrutin, ces derniers sont proclamés représentants de la commune de CHEMY au sein du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique

Ainsi fait et délibéré à CHEMY, le jour, mois an susdit

Pour copie certifiée conforme

David DUHAYON  
Maire



Simon WALLARD  
Secrétaire de séance

Mairie de Chemy – 6 rue de la mairie  
59147 CHEMY - TEL: 03.20.90.31.40 FAX:03.20.96.88.54  
Site : <http://mairie.chemy.fr>  
Email : [mairie@chemy.fr](mailto:mairie@chemy.fr)

